



Plouvorn, le lundi 8 décembre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion suivante :

Jeudi 18 décembre 2025 à 19 h 30 la Mairie de Plouvorn

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2025 : adoption du procès-verbal
3. Finances Communales : Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026
Inscription au programme de financement du département « Pacte Finistère 2030 » d'opérations communales
Proposition de subvention au Ccas de l'Ehpad Saint-Roch et au club de l'Avant Garde
Inscription des opérations en cours d'Espace de Restauration Collective et Espace de Bel Air sur les programmes de financement Detr et Dsil
4. Intercommunalité :
Rapport d'activités 2024 de la CCPL
Rapport sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement pour 2024
Rapport d'activités 2024 du SDEF
5. Personnel Communal : assurance statutaire, prévention et gestion de l'absentéisme
6. Espace rural : itinéraire de randonnée équestre régional Equibreizh, échange de parcelles à Créac'h Anter Hent
7. Prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire
8. Convention territoriale globale 2026-2030 entre les communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental du Finistère, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
9. Eau et Assainissement : transfert des subventions

Gilbert MIOSSEC, Maire



N.B. : Sur l'application Blue Com, lien : <https://mairie-plouvorn.bluecom.fr/index.php/f/2626>
Dossier du Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 01</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	---

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de nommer Madame Véronique BOULAIRE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	
<p>Délibération N° : 2025 12 02</p>	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quinze septembre deux mil vingt-cinq

*Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quinze septembre deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	
<p>Délibération N° : 2025 12 03</p>	

Objet : Engagement des dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget primitif de l'année deux mil vingt-cinq,

Afin de permettre l'exécution des dépenses engagées sur deux mil vingt-quatre et à régler début deux mil vingt-cinq,

Conformément à l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISENT Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur maximale de vingt-cinq pour cent des dépenses budgétées en deux mil vingt-quatre – non-comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau présentés page suivante.

Articles	Libellé- nature	BP 2025	Anticipation sur crédits 2026
Chapitre 20 Immobilisations corporelles		130 697	85 062,60
2031	Etude sur la mise en assec : protocole de vidange et suivi du plan d'eau	13 560	13 560,00
2031	Diagnostic Etat économiste CBB	3 480	3 480,00
2031	Diagnostic Etat charpentier Ets Le Ber	1 342	1 341,36
204181	Effacement des réseaux à Prat Ar Land	4 536	8 890,60
204181	Eclairage public rue Xavier Grall	20 000	20 000,00
204181	Intracting solde éclairage en led 204 points lumineux	13 330	13 330,00
204181	Enfouissement des réseaux d'éclairage public	70 000	21 803,60
2051	Numérisation des actes d'Etat Civil et acquisition application Comédec	4 449	2 657,04
Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		121 626	32 134,51
2111	Frais de géomètres et de notaire échange de parcelles à Queleunenec	1 992	356,56
2111	Frais de géomètres et de notaire à Gorrequear	1 548	1 548,00
2111	Frais de géomètre chemin d'accès à Kergonan	1 440	1 440,00
2315	Travaux de voirie 2025	100 000	18 471,15
2152	Acquisition d'équipements, de signalisations	10 000	3 673,86
21318	Changement porte extérieure de la salle de sports	4 084	4 083,60
2188	Lave-vaisselle	2 562	2 561,34
Chapitre 23 "Immobilisations en cours"		1 854 209	1 037 883,23
2315	Maîtrise d'œuvre marché à bons de commande 2024 et 2025	11 400	11 400,00
2315	Aménagement de la rue des Cerisiers	13 000	5 348,77
2315	Réfection des réseaux d'eaux rues Capitaine Louis de Menou et de Messinou	200 000	53 486,87
2313	Maîtrise d'œuvre - Idéa Ingénierie	45 961	19 773,78
2313	Architecte Ets Laurent Guyader	7 629	7 628,87
2313	Mission de contrôle technique - Socotec	5 700	2 514,93
2313	Mission Sécurité-Protection-Santé - Socotec	6 900	2 957,01
2313	Vérification des installations électriques - Socotec	768	768,00
2313	Attestation accessibilité handicapés - Socotec	660	660,00
2313	RT2012 Attestation thermique - Socotec	660	660,00
2313	Travaux	1 541 531	900 000,00
2313	Maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation thermique des bâtiments	10 000	23 085,00
2313	Honoraires architecte sur l'Espace associatif de Bel Air	10 000	9 600,00
TOTAL		2 106 532	1 155 080,34
Soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent		526 633,00	

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès du Service de Gestion Comptable de Morlaix ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 04</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Rapport d'activité de la communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice deux mil vingt-quatre

Monsieur Gilbert Miossec, Maire,

INFORME les membres du Conseil Municipal du rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année deux mil vingt-quatre, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PRENNENT ACTE de la communication du rapport d'activité de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice deux mil vingt-quatre.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i><u>Etaient présents :</u></i></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><i><u>Secrétaire de Séance :</u></i> Véronique BOULAIRE</p> <p><i><u>*Absents excusés :</u></i> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillermin (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	
<p>Délibération N° : 2025 12 05</p>	

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2024

Vu les articles L 2224-5 et D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Décret du 6 mai 1995, le Décret du 2 mai 2007, l'Arrêté du 2 mai 2007,

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec

PRECISE que la Communauté de communes du Pays de Landivisiau s'est vue transférer les compétences Eau et Assainissement au premier janvier deux mil vingt-quatre. C'est l'objet de l'Arrêté préfectoral du vingt-et-un décembre deux mil vingt-et-un portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du premier janvier deux mil vingt-quatre.

INFORME que la collectivité a l'obligation de produire le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2024 sur son périmètre.

Il a été approuvé lors de la séance communautaire du vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq par délibération N°2025-09-097.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PRENNENT ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la CCPL pour l'année deux mil vingt-quatre.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 06</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Inscription d'opérations communales au programme financier départemental « Pacte Finistère 2030 »

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire,

EXPOSE la proposition d'inscrire des trois opérations suivantes au programme financier départemental du Pacte Finistère deux mille trente » Sur le Volet N° Un :

Priorité 1 : Projet de rénovation des feux tricolores

Priorité 2 : Projet de scalpage du terrain enherbé de foot Guy de Réals

Priorité 3 : Projet d'aménagement de l'aire de camping-car

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de retenir ces trois opérations communales, selon l'ordre prioritaire présenté ci-dessus, sur le programme financier départemental « Volet Un du Pacte Finistère Deux mille trente »

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Jeudi 18 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 07</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
--	--

Objet : Contrat d'adhésion à l'assurance statutaire, aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire

INFORME l'assemblée délibérante que par mandat en date du trente-et-un décembre deux mil vingt-quatre, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article vingt-six de la Loi n°84-53 du vingt-six janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du Décret n°86-552 du quatorze mars mil neuf cent quatre-vingt-six.

EXPOSE que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la convention relative à la gestion du contrat d'assurance statutaire et l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme, à caractère obligatoire du Centre de Gestion ;

ACCEPTENT la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier : RELYENS

Durée du contrat : quatre ans à compter du premier janvier deux mil vingt-six et jusqu'au trente-et-un décembre deux mil vingt-neuf

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois, à partir de la troisième année de contrat

Révision des taux : taux garantis les deux premières années du contrat

ADHERENT au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques assurés : tous risques

Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Taux de remboursement des indemnités journalières : 90 %

(100% pour le remboursement des frais médicaux)

Formule de franchise :

Avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des risques, à l'exception de la maternité et des frais médicaux en CITIS qui sont couverts dès le 1 ^{er} jour	6.79 %
---	---------------

Agents affiliés IRCANTEC

Risques assurés : tous risques

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %

Formule de franchise :

Avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.12 %
---	--------

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

INFORMENT qu'en application de la convention relative à la gestion du contrat d'assurance statutaire et l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire trimestrielle.


Cette contribution est fixée en fonction d'un pourcentage de la masse salariale assurée et déclarée chaque année à l'assureur. Ce pourcentage est fixé à 0,35% en cas d'absence d'un document unique ou à défaut de mise à jour ou à 0,30% si le document unique de la collectivité est réalisé ou mis à jour.

Concernant les agents IRCANTEC, ce taux est porté à 0,06% de la masse salariale assurée.

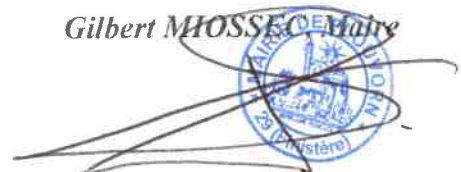
AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants ; et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de gestion du contrat d'assurance statutaire et de l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme proposées par le Centre de gestion y compris les éventuels avenants à intervenir.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MOSSE, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 08</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Subvention de la commune au Ccas de l'Ehpad de la Résidence Saint-Roch

Monsieur Gilbert Miossec, Maire

EXPOSE la proposition de subventionner le Centre Communal d'Action Sociale de l'Ehpad de la Résidence Saint-Roch pour permettre la réalisation de travaux sur le réseau d'eau chaude sanitaire et de rénovation de l'ascenseur.

PROPOSE une subvention pour la somme de cinquante mille Euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de retenir la somme de cinquante mille Euros, versée au Centre Communal d'Action Sociale de l'Ehpad, sous forme de subvention prélevée sur le budget principal de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Jeudi 18 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 012 09</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	---

Objet : Itinéraire de randonnée équestre régional Equibreizh

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire

INFORME de la demande du Comité Départemental du Tourisme Equestre domicilié à Sizun d'inscription d'une nouvelle Partie de l'Equibreizh dit « l'Equibreizh Nord » au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée. (P.I.D.R.)

Cet itinéraire servira de liaison entre les Monts d'Arrée et la côte Nord Finistère. Il emprunte une partie d'un linéaire, déjà inscrit au PDIPR pour la pratique pédestre (« PR 311 sentier des tanneurs et tisserands », « PR314 circuit de Lambader »).

PRECISE que cet itinéraire empruntant les chemins ruraux de la commune de Plouvorn se prête aux pratiques équestres mais aussi pédestres et de V.T.T.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ACCEPTENT la demande d'inscription d'une nouvelle Partie de l'Equibreizh dit « l'Equibreizh Nord » au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance

Gilbert MIOSSEC, Maire




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes - 3, Contour de la Motte - 35044 Rennes Cédex - ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Jeudi 18 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 10</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p> </p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
--	---

Objet : prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire

Monsieur le Maire

INFORME que le programme « Petites Villes de Demain » est un dispositif national qui soutient la revitalisation de territoires de moins de vingt-mille habitants ayant une fonction de centralité.

La commune de Plouvorn s'est engagée le dix-huit mars deux mil vingt-et-un dans ce programme aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et de l'Etat.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), a été signée le cinq octobre deux mil vingt-deux pour une durée de quatre ans. Cette convention-cadre arrive à échéance le trente-et-un mars deux mil vingt-six à la date de fin du programme « Petites Villes de Demain » initialement annoncée.

Conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Régions, les pouvoirs publics ont récemment invité les communes lauréates et leur intercommunalité à adopter les délibérations par lesquelles elles

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

approuvent une prorogation proposée sur l'année deux mil vingt-six, par avenant à la convention-cadre valant ORT.

L'évaluation nationale du programme a dressé un bilan positif de la démarche en soulignant les effets concrets de « Petites Villes de Demain » sur les projets de revitalisation des communes engagées. La prolongation jusqu'à fin deux mil vingt-six doit permettre de poursuivre les dynamiques suscitées et de déployer les projets inscrits n'ayant pas pu aboutir dans le délai initial.

Afin de permettre la poursuite des actions engagées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de la convention-cadre jusqu'au trente-et-un décembre deux mil vingt-six par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

VALIDENT la prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire jusqu'au trente-et-un décembre deux mil vingt-six.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant de prorogation de la convention-cadre et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISENT que les modalités de la convention cadre, à l'exception de la date d'échéance, restent inchangées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Jeudi 18 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 012 11</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Convention territoriale globale 2026-2030 entre les communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental du Finistère, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Monsieur Gilbert Miossec, Maire

INFORME que la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Le partenariat se formalise par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de cinq années, du premier janvier deux mil vingt-six au trente-et-un décembre deux mil trente, associant les communes du territoire avec la CAF, le département et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Cette convention prend la suite de la convention arrivant à terme cette fin d'année deux mil vingt-cinq.

La CTG deux mil vingt-six-deux mil trente aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de zéro à dix-sept ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires précédemment cités. Elle repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé, finalisé début deux mil vingt-six.

La gouvernance politique partagée autour de la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont travaillés au sein de groupes de travail thématiques en ateliers composés d'élus volontaires et des professionnels du territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires.

PRECISENT que la convention est conclue du premier janvier deux mil vingt-six au trente-et-un décembre deux mil trente.

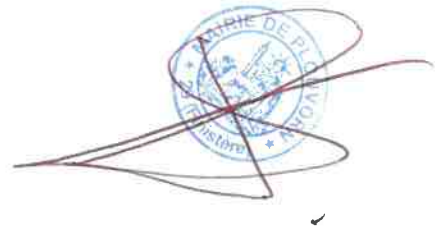
AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Jeudi 18 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 012 12</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Subvention au club de l'Avant-Garde de Plouvorn

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de verser une subvention de cinq cents Euros au Club de l'Avant-Garde de Plouvorn.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer les deux co-présidents.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 13</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	--

Objet : Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour l'exercice deux mil vingt-quatre

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire,

INFORME les membres du Conseil Municipal du rapport retraçant l'activité de l'établissement du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) pour l'année deux mil vingt-quatre.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PRENNENT ACTE de la communication du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour l'exercice deux mil vingt-quatre.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-quatre.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 12 14</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerme (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
---	---

Objet : Procès-verbal de transfert eau et assainissement – Intégration des subventions

Monsieur Gilbert Miossec, Maire,

INFORME les membres du Conseil Municipal que leur décision notifiée dans la délibération N° 2023-12-15 en date du lundi onze décembre deux mil vingt-trois, le conseil municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de transfert des résultats et de mise à disposition des biens établi par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement.

PROPOSE que les subventions antérieurement accordées par l'État, le Département, la Région ou toute autre collectivité publique, qui ont participé au financement des biens concernés doivent également être mises à disposition de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDENT que les subventions mentionnées en annexe, en lien avec les compétences transférées en eau et en assainissement, seront également mises à disposition de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

AUTORISENT Monsieur le Maire à compléter et à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et financements associés pour les compétences transférées ; ainsi que tout acte en lien

avec les procès-verbaux initiaux et éventuellement complémentaires de transfert concernant l'eau et l'assainissement.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 8 décembre 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025</p>	<p>Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 20</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillem (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)</p>
<p>Délibération N° : 2025 12 15</p>	

Objet : Inscription aux dotations d'Etat – programmation 2026 d'opérations communales

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charges des Finances Communales

PRESENTE à l'assemblée les opérations communales à inscrire sur les programmations deux mil vingt-six des dotations d'Etat pour bénéficier de financements conjoints :

Equipements en matériels et mobiliers de l'Espace de Restauration Collective du Plan d'Eau Espace Associatif de Bel Air

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de solliciter les dotations d'Etat pour participer financièrement à ces opérations communales.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 8 décembre 2025 Date de publication : Mercredi 24 décembre 2025	Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas <u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE <u>Absents excusés :</u> Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillem (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 20* <i>Votants :</i> 23 <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 1, abstention M. Judeau <i>Contre :</i>	
Délibération N° : 2025 12 16	

Objet : Echange de parcelles à Créac'h Anter Hent

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire

PRESENTE à l'assemblée le projet d'échanges de parcelles avec les Consorts de Menou au lieu-dit Créac'h Anter Hent, proches des parcelles cadastrées section A N° 605 et 606, sur la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,


ACCEPTENT ce projet tel que présenté.

PRECISENT que les frais de géomètre, notaire et autres se rapportant à cet échange, sont à la charge exclusive des demandeurs, les Consorts de Menou.

DONNENT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cet échange de parcelles.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



Numéro de subvention budget initial	Montant subvention	Compte de reprise	
131-95	4 633,69 €	1391	4 163,06 €
131-94	24 182,22 €		22 740,89 €
131-07	14 151,09 €		7 071,00 €
131-02	6 879,88 €		4 581,32 €
131-99	7 603,99 €		5 822,15 €
131-00	12 512,25 €		9 174,48 €
131-96	545,77 €		476,09 €
131-98	8 956,23 €		7 163,32 €
131-01	19 793,10 €		13 849,85 €
	99 258,22 €		75 042,16 €
131-08	813 673,26 €	1391	225 095,00 €
9,00081E+13	43 783,00 €		
131-03	24 752,13 €		23 539,62 €
131-02	8 987,82 €		8 980,00 €
1-2015	842,95 €		294,00 €
131-14	30 000,00 €		12 000,00 €
131-2020	40 000,00 €		
131/2014	690,00 €		272,00 €
1311-2017/3	1 086,14 €		270,00 €
13111-2014	2 261,38 €		904,00 €
13111-2015	3 078,95 €		1 071,00 €
13111-2016	5 187,24 €		1 554,00 €
13111-2016/2	739,54 €		216,00 €
13111-2016/3	10 374,49 €		3 108,00 €
13111-2017/2	960,00 €		240,00 €
13111-2017/4	706,13 €		175,00 €
13111-2017/5	2 565,00 €		640,00 €
13111-2018	529,75 €		104,00 €
13111/2015	12 460,79 €		4 361,00 €
131-06	40 370,04 €		36 125,00 €
13111/2017			128,00 €
	1 043 048,61 €		319 076,62 €
T258/2023	100 000,00 €	(Subvention DETR)	